



Réunion du Conseil exécutif national
Le vendredi 28 octobre 2022
Réunion hybride

PROCÈS-VERBAL

En personne : G. Phillips (*président*), C. Awada, S. Crawford, C. Lonmo, A. Okladov, S. Harquail, K. Mansfield et A. Picotte

Par Zoom : A. Butler, A. Nemec, J. Brulotte, J. Lafontaine, H. Delnick, M. Collins, P. Ives, J. King, C. Pageau, M. English, P. Makrodimitis, A. Okladov, A. Trau, G. Kopytko, E. Tremblay

Membres du personnel : J. Courty, C. Habarugira, S. Salter, K. Thériault Y. Radwan et J. George

Absents : S. Rehman et J. Ouellette

1. Ouverture de la séance

Le président déclare la réunion officiellement ouverte à 9 h 05 et, à la suite d'un appel nominal, confirme que le quorum est atteint.

**À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. J. George est désignée comme personne-ressource anti-harcèlement pour la réunion, et toute préoccupation doit lui être transmise par courriel.*

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Une demande est présentée pour que la discussion sur le point 7c ait lieu immédiatement, avant les mises à jour des comités. Une autre demande est présentée pour qu'une mise à jour soit fournie sur la liste des résolutions soumises à l'AGA. Ces renseignements seront présentés dans le rapport de la directrice des Communications. Enfin, le rapport de la directrice des Finances suivra immédiatement le point 7c.

Il est résolu que le CEN adopte l'ordre du jour de la réunion du 28 octobre 2022, tel que modifié.

Proposée par : C. Awada

Appuyée par : C. Lonmo

1.2 Examen et adoption du procès-verbal de la portion publique de la réunion du CEN (23 septembre 2022)

Il est résolu que le CEN adopte le procès-verbal de la réunion du CEN du 23 septembre 2022, tel que modifié.

Proposée par : A. Picotte

Appuyée par : C. Awada

Discussion : Il est demandé d'apporter les modifications suivantes :

- Il devrait être indiqué dans le procès-verbal que J. Lafontaine et A. Nemeč ont participé à la réunion par Zoom et non en personne.
- À la page 2, un courriel expliquant la raison pour laquelle les résolutions « h, i et j » n'ont pas été lues à haute voix n'a pas été reçu.
- M. English précise que les résolutions présentées ont été retirées pour gagner du temps et non pas en raison de la décision du président par intérim, qui devrait être modifiée. En ce qui concerne la présentation de Cumberland à la page 8, une demande est présentée en vue d'indiquer la raison pour laquelle le portefeuille de l'Association a subi des pertes.
- À la page 11, sous les résultats du vote (Mercer) : il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un incident, mais plutôt de la découverte d'une faille dans le dispositif de cybersécurité.
- Page 12, deuxième paragraphe : il convient de préciser que le système Survey Monkey est un outil à utiliser dans des circonstances exceptionnelles qui ont des « répercussions minimales sur les activités ».

Résolution présentée

1.3 Examen et adoption du procès-verbal de la portion publique de la réunion spéciale du CEN (30 août 2022)

Il est résolu que le CEN adopte le procès-verbal de la réunion spéciale du CEN du 30 août 2022, sans modifications.

Proposée par : M. English

Appuyée par : C. Awada

Discussion : À la page 6, au troisième paragraphe, il est demandé que soit mentionné le nom des personnes qui ont formulé des commentaires et que soit indiqué le nom des personnes autorisées à accéder aux informations conformément à la structure d'approbation.

Résolution présentée

7c. Mesure de suivi : le bureau national doit confirmer le statut du Comité des finances et en rendre compte au CEN

Ce point porte sur la demande du CEN en vue d'obtenir un avis juridique concernant la décision de C. Awada de soumettre une résolution à un vote en sa qualité de président par intérim lors de la réunion du CEN de septembre. Le président a demandé un avis juridique sur la question et, compte tenu de cet avis, a décidé que la décision/le vote était maintenu. Le président a lu les sections de l'avis juridique qui ont motivé sa décision. Le président

reconnait que des arguments valables peuvent être avancés des deux côtés et que l'interprétation des règles de procédure de Bourinot peut être source d'ambiguïté pour ce qui est de la formalité des comités. Dans le cas du CEN, par définition, le comité fonctionne sur une base informelle, ce qui permet au président de participer au débat. Il a également été souligné que, dans le passé, les présidents ont tenu des votes par appel nominal sur des résolutions, ce qui n'a pas été contesté auparavant et n'a pas été contesté lors de la réunion précédente du CEN. Le nombre de cas de votes par appel nominal du président, ainsi que les résultats depuis 2014, ont été lus à voix haute. En réponse à une demande pour que soit transmis par écrit l'avis juridique au CEN, le président a déclaré que cette demande serait prise en considération.

Résolution visant à transmettre l'avis juridique au CEN dans la mesure où il est directement lié au fonctionnement du CEN.

Proposée par : J. King

La résolution est jugée irrecevable, car il est de la responsabilité du président de demander un avis juridique et de le prendre en considération. Comme une résolution du CEN ne peut pas se substituer à l'autorité du président selon les statuts, la décision est maintenue. En outre, le président affirme qu'aucune information n'est retenue et réaffirme son engagement en faveur d'une transparence pleine et entière.

Discussion :

- Un commentaire est formulé selon lequel lorsque le président vote sur les résolutions du CEN, il devrait notamment s'efforcer de briser une égalité plutôt que de prendre position, d'où la possibilité de s'abstenir de voter. Par conséquent, une demande est présentée pour préciser les règles de procédure de Bourinot pour dissiper toute confusion à l'avenir.
- Le CEN a longuement discuté de la question et du précédent ainsi créé, en soulignant l'importance de recevoir l'avis juridique par écrit pour pouvoir s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance, pour le transfert de connaissances, la diligence raisonnable, la formation et permettre au CEN d'être plus efficace.
- La règle 43 « Méthodes de vote » des Règles de Bourinot, prévoit qu'en cas d'égalité des voix lorsque le président vote, la tenue d'un deuxième vote est autorisée pour briser l'égalité.
- Un membre du CEN recommande fortement de tenir une discussion plus approfondie sur la façon de procéder à l'avenir et de déterminer dans quelle mesure il est acceptable, du point de vue de la procédure, de permettre au président de créer une égalité et de briser cette égalité en sa faveur, ce qui peut avoir une incidence sur le résultat d'un vote démocratique.
- Un membre du CEN affirme que le but n'est pas de remettre en question l'intégrité du président, mais plutôt de définir le processus de vote en son absence et le fonctionnement du CEN.
- Un autre membre du CEN souligne que le résultat du vote a nui au processus démocratique au sein de l'Association, ce qui prouve qu'il est nécessaire d'élargir la composition du Comité des finances en tant que sous-comité du CEN. En outre, le fait que le président par intérim refuse d'annuler le vote permet de remettre en

question la légitimité du processus et démontre son manque de magnanimité. En réponse, le président demande de s'abstenir de commentaires qui pourraient être considérés comme provocateurs et de s'en tenir à des observations de niveau général.

3.4 Rapport de la directrice des Finances : Les états financiers d'août et de septembre ont été distribués précédemment. Bien que pour ces deux mois, le rendement des investissements était négatif, l'Association prévoit toujours un excédent, en supposant que l'exercice financier en cours se termine en avril 2023. Le portefeuille continue à afficher des résultats positifs depuis sa création, avec un rendement de 0,46 %.

L'élaboration du budget pour la fin de l'année civile 2023 est en cours. La décision de modifier la fin de l'exercice financier pour la faire correspondre à celle de l'année civile (c.-à-d. le 31 décembre) sera soumise à l'approbation de l'AGA en décembre. Un budget au prorata sera distribué aux membres pour tenir compte de ce changement. Si la résolution est adoptée, l'Association fera l'objet d'un audit intermédiaire pour examiner les finances et les transactions connexes de mai à octobre.

La Section des finances travaille avec Deloitte sur la première phase du projet visant à améliorer les processus, à réaliser des gains d'efficacité et à renforcer les contrôles internes. L'enregistrement des factures courantes a été automatisé, les achats ont été transférés dans le système financier à des fins de suivi, la matrice d'approbation ainsi que la politique en matière d'approvisionnement ont été révisées et un meilleur contrôle de toutes les transactions et composantes opérationnelles de la Section des finances a été mis en place. En outre, la mise en œuvre de l'application entièrement intégrée SAP Concur (logiciel conçu pour automatiser et rationaliser toutes les dépenses opérationnelles) est en cours.

La Section des finances révisé en ce moment la politique relative aux cartes de crédit pour appliquer des mesures plus strictes en vue de s'assurer que les titulaires de cartes de crédit effectuent le rapprochement des transactions et fournissent les reçus requis avant de les soumettre au service des paiements.

Mesure de suivi : S. Salter transmettra le bilan en format Excel plutôt qu'en format PDF.

PAUSE-SANTÉ

2. Mises à jour des comités

2.1 Comité des finances : Lors de la dernière réunion, le Comité des finances a relevé des irrégularités concernant une dépense liée à la tournée de mobilisation du président à Montréal, pour laquelle des renseignements supplémentaires ont été demandés à des fins de diligence raisonnable. Après examen, il a été découvert que plusieurs milliers de dollars avaient été facturés en trop par l'hôtel Delta. La Section des finances prendra des

mesures supplémentaires pour éviter que cette situation ne se reproduise. Un commentaire a été formulé pour envisager de prendre des sanctions contre l'hôtel.

2.2 Comité des statuts et règlements : Le Comité des statuts et règlements a examiné les résolutions présentées par le CEN qui seront soumises aux membres lors de l'AGA et le document a été fourni dans le dossier de la réunion. D'autres questions figurant sur la liste des sujets à examiner seront examinées, notamment le règlement 5, le règlement 14 et la question de la taille du CEN, et seront présentées l'année prochaine.

2.3 Sous-comité des ressources humaines : Aucune réunion n'a eu lieu le mois dernier.

2.4 Sous-comité de perturbation et transformation numériques : Le plan d'action présenté au Sous-comité de perturbation et transformation numériques lors de la réunion du 27 octobre a été bien accueilli. Le Sous-comité continue de faire face à des problèmes pour ce qui est de sa composition et une demande a été faite pour inclure les huit membres qui ne siègent pas au CEN désireux de faire partie du Comité et qui ont été précédemment approuvés par le CEN, mais dont le nom ne figurait pas sur l'invitation à la réunion. En outre, des commentaires du CEN ont été sollicités pour déterminer le format des réunions (*p. ex. réunions organisées pendant les heures de travail ou après les heures de travail, processus budgétaire pour le remboursement des salaires perdus, coûts associés, etc.*). Sous réserve de l'approbation du CEN, les fonds seraient prélevés dans le fonds de prévoyance, puis seraient inscrits aux postes budgétaires appropriés.

Il est recommandé de proposer ces options aux membres qui ne siègent pas au CEN au moyen d'un sondage Doodle. Il est proposé d'envisager d'alterner les formats de réunion (*parfois pendant la journée, d'autres après les heures de travail*). En principe, le CEN est favorable à l'octroi de fonds au Sous-comité. Il est demandé au président du Sous-comité d'élaborer un budget approximatif pour examen et approbation par le CEN avant d'affecter les fonds aux postes budgétaires appropriés au moyen d'une résolution lors de la prochaine réunion du CEN.

2.5 Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion : Le coprésident J. Lafontaine présente un compte rendu de la réunion du Sous-comité qui s'est tenue le 6 octobre, au cours de laquelle il y a eu plusieurs présentations sur des sujets liés à l'équité et à la diversité, un récapitulatif de la Fierté dans la Capitale de 2022, ainsi qu'une présentation de groupe sur le calendrier thématique 2023 en cours d'élaboration. Toutes les présentations ont été bien accueillies. La prochaine réunion du Sous-comité est prévue le 3 novembre. S. Harquail demande à recevoir l'invitation pour les futures réunions en tant que membre du Sous-comité, ce qui est accepté.

Mesure de suivi : J. George transmettra les invitations aux réunions du Sous-comité à S. Harquail.

2.6 Sous-comité sur les votes : Le Sous-comité sur les votes prévoit de se réunir en décembre et les membres du Sous-comité sont priés de transmettre toute question à inscrire à l'ordre du jour pour examen. S. Harquail est nommée pour siéger au Sous-comité sur les votes. Avant d'accepter, elle demande un complément d'information sur le mandat.

Mesure de suivi : J. George transmettra la version provisoire du document concernant le Sous-comité sur les votes à S. Harquail.

2.7 Réaménagement des effectifs (Sous-comité de défense des avantages et des emplois) : La première réunion du Sous-comité n'a pas été productive, car il y a eu une certaine confusion concernant l'horaire et la participation virtuelle ou en personne. Du fait de la taille de l'organisation, des postes non pourvus et de l'absence d'un certain nombre d'employés, le bureau national a des difficultés à satisfaire à certaines exigences, mais des efforts sont en cours pour relancer adéquatement le Sous-comité.

3. Rapports

3.1 Rapport du président : Le CEN est informé de la démission de D. Monafu, à la suite de la présentation d'une demande de congé. Un commentaire est formulé selon lequel, dans le cas où une personne occupe un autre poste en dehors de l'unité de négociation ou est absente pendant une période prolongée, il lui incombe de démissionner immédiatement pour permettre à une autre personne qualifiée et intéressée de siéger au CEN. En ce moment, trois postes sont vacants; un commentaire est formulé selon lequel trois des cinq postes vacants devraient faire l'objet d'un vote. Le Président affirme qu'il n'y a aucune disposition dans les statuts ou les règlements pour permettre de le faire, mais qu'il s'agit plutôt d'une décision qui appartient au Comité des candidatures et des résolutions.

La réunion du Comité de consultation nationale patronale-syndicale sur les ressources humaines a eu lieu le 4 octobre, au cours de laquelle une proposition de projet de directive sur le télétravail a été présentée. Une autre réunion avec le Conseil du Trésor et les agents négociateurs a eu lieu le 7 octobre. Comme le président était absent, il n'a pu assister à ces deux réunions.

Au retour du président, une réunion du CCPS avec le personnel a eu lieu pour discuter du retour au bureau, de la santé mentale du personnel et des mesures d'adaptation.

Le président a assisté à la réunion semi-annuelle de deux jours du Conseil les 17 et 18 octobre au Congrès du travail du Canada (CTC) et a profité de l'occasion pour s'entretenir brièvement avec le chef du Nouveau Parti démocratique, Jagmeet Singh, pour discuter des protocoles de retour sur les lieux de travail, ainsi que des préoccupations liées aux conditions de travail et à la santé et la sécurité des interprètes.

Le président a assisté à l'AGA de la section locale 510 le 19 octobre, à laquelle 17 personnes au total ont participé. Plusieurs membres du conseil exécutif de la section locale ont été élus et les participants se sont dits satisfaits de l'événement.

Une entrevue avec La Presse a eu lieu le 20 octobre. Le même jour, le président a visité EDSC (section locale 514) et les 21 membres présents ont participé activement à la réunion.

Une réunion du SCT avec les agents négociateurs, Agriculture et Agroalimentaire Canada (section locale 507) et Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), a eu lieu hier et a également attiré beaucoup de monde.

Le SAE a reçu une mise à jour sur la dotation en personnel pour un certain nombre de postes à pourvoir au sein de l'Association. Les résultats de l'atelier des ART qui s'est tenu récemment ont été examinés. Les discussions ont également porté sur le Comité SST, une mise à jour générale sur les négociations collectives, la langue de choix en milieu de travail, le retour sur les lieux de travail, les cotisations syndicales, l'aménagement des locaux, la vaccination obligatoire contre la COVID-19, ainsi que d'autres questions importantes.

Une réunion d'urgence avec le Conseil canadien et le CTC a eu lieu en début de semaine pour discuter de l'engagement du NPD à présenter une loi fédérale anti-briseurs de grève avant la fin de 2023.

Le président a informé le CEN de son intention d'assister virtuellement à la séance de médiation de l'équipe de négociation collective EC la semaine prochaine, étant donné que les AGA du Canada atlantique (Moncton et Charlottetown) doivent se tenir le même jour, et il envisageait d'y assister en personne. Ce choix se justifie par le fait que, tout en étant le négociateur en chef à la table EC, le rôle le plus actif sera assumé par P. Engelmann. Cette approche permettrait de rencontrer les membres des sections locales en personne dans le but de susciter un plus grand engagement, étant donné que les réunions virtuelles ont généralement un taux de participation plus faible, et qu'il s'agit d'une rare occasion pour les membres d'interagir avec le président. Le président a demandé l'avis du CEN sur la meilleure marche à suivre.

Discussion : Tout en reconnaissant la valeur de l'engagement des membres en personne dans le cadre des activités d'un syndicat national, un commentaire est formulé selon lequel la présence physique du président à la table de négociation pendant les négociations critiques permettrait de faire montre de solidarité, ce à quoi plusieurs membres du CEN ont fait écho. Un autre commentaire a été formulé sur l'importance de remplir ses obligations envers les membres, à savoir négocier une convention collective équitable pour l'ensemble des membres et représenter ces derniers. Selon l'article 9.12 des statuts, le président a la possibilité de déléguer son pouvoir à un vice-président, aux membres du conseil exécutif ou à la direction de l'Association. Il faut donc envisager de dépêcher un remplaçant au cas où la décision serait prise d'assister en personne aux AGA des sections locales. Après avoir procédé à un sondage, les résultats révèlent que la

majorité des membres du CEN sont en faveur de la présence du président aux négociations en personne. Par conséquent, le président s'efforcera de reporter les AGA de l'Atlantique si possible et confirmera sa présence en personne à la séance de médiation du groupe EC.

PAUSE-REPAS

3.2 Rapport de la conseillère principale : Les négociations pour le groupe BdP ont repris. La dernière réunion a eu lieu lundi, deux autres réunions sont prévues au début du mois de novembre et potentiellement deux jours en décembre. Malgré la lenteur des progrès réalisés, le groupe BdP porte une attention particulière aux autres unités de négociation pour évaluer leurs gains. Les propositions salariales ou les éléments liés aux composantes monétaires n'ont pas encore été examinés, mais devraient l'être au cours de la deuxième semaine de novembre.

Le SCT a proposé un plan en trois volets et envisage de diviser le processus d'équité salariale en examinant d'abord l'AFPC, puis les groupes non syndiqués, et enfin tous les autres groupes, notamment l'ACEP, l'IPFPC et l'ACAF. Les agents négociateurs contestent l'approche du Conseil du Trésor. L'AFPC et l'ACEP ont envoyé une lettre au commissaire à l'équité salariale à ce sujet et un groupe de travail intersyndical composé de l'ACEP, de l'IPFPC et de l'ACAF a été créé pour discuter de la stratégie à employer puisque l'approche adoptée ne respecte pas la Loi. Le reste de la discussion a lieu à huis clos.

Le bureau national organisera un atelier du CEN en janvier 2023 pour qu'il coïncide avec l'arrivée des nouveaux membres du CEN. L'atelier se tiendra à Ottawa et le thème général portera sur la gouvernance. Étant donné l'ampleur du sujet, une recommandation est formulée pour établir des paramètres clairs avec des instructions plus concrètes. Les membres du CEN sont priés de transmettre au président leur avis ou suggestion sur le sujet et le format.

3.3 Rapport de la directrice des Communications et des Affaires publiques : Un aperçu du débat du Comité des candidatures et des résolutions qui s'est tenu le 26 octobre a été présenté au CEN. Au total, 72 participants étaient présents. Un rapport de synthèse sur le processus et les points à améliorer devrait être publié par le Comité avant les élections. Les membres EC voteront en vue de pourvoir deux postes d'administrateurs EC entre le 10 et le 24 novembre.

Un résumé des réalisations du mois dernier en matière de défense des intérêts et d'affaires publiques est présenté au CEN. Le CEN est informé d'un incident concernant un interprète pigiste qui a fourni des services d'interprétation lors de la réunion du Comité sénatorial de l'environnement tenue le 20 octobre. L'interprète a subi des blessures et a été transporté par ambulance à la suite d'un choc acoustique grave. Cette personne n'est pas membre de l'ACEP, mais l'incident s'est produit dans une salle où se trouvaient des membres de l'ACEP, utilisant le même équipement et relevant du même superviseur du Bureau de la traduction. Après avoir été mise au courant de l'incident et sous la direction du président, l'ACEP a conçu un plan d'intervention immédiate en vue de s'assurer que tous

les risques pour la santé et la sécurité posés par le Bureau de la traduction soient éliminés. Une déclaration a été publiée au nom des membres de l'ACEP et une enquête a été ouverte sur l'incident, qui a ensuite fait l'objet d'une importante couverture dans les médias traditionnels et dans les médias sociaux.

L'Association a communiqué avec le Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines (BDPRH) et la présidente du Conseil du Trésor, Mona Fortier, pour leur faire part des résultats du sondage sur le retour au travail, qui a également été communiqué aux membres, à différents syndicats, à divers politiciens, aux médias et à une variété de groupes en quête d'équité. Les données ont été d'une grande portée et utiles à tous.

Le porte-parole du NPD en matière d'approvisionnement, Gord Johns, a invité l'ACEP à témoigner dans le cadre de l'étude du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires sur l'impartition des marchés. Le Comité devrait examiner les dossiers relatifs aux interprètes au cours des prochaines semaines. Par ailleurs, Gord Johns a sollicité les commentaires de l'ACEP sur le projet de loi C-290 (*Loi modifiant la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*) pour renforcer la législation sur les fonctionnaires divulgateurs. L'Association n'a pas encore obtenu d'analyse juridique sur la question pour lui permettre de faire des commentaires.

L'ACEP a demandé à comparaître comme témoin devant le Comité des langues officielles et est en train de rédiger un mémoire sur le projet de loi C-13 visant à réviser la *Loi sur les langues officielles*, qui devrait être soumis d'ici la fin du mois.

Le président a communiqué avec Nadine Huggins, chef des ressources humaines de la GRC, pour obtenir des réponses concernant les préoccupations liées à la Division C à Montréal.

La directrice des Communications et des Affaires publiques résume les communications par courriel sur divers sujets qui ont été transmises aux membres et qui se trouvent sur le site Web. En réponse à une demande pour recevoir la liste des résolutions présentées et savoir si les discussions sur la modification du fonds de défense auront lieu à l'AGA, il est expliqué que la Section des communications est en attente des documents, lesquels devraient être reçus au cours de la semaine prochaine.

3.5 Rapport sur l'aménagement des locaux : C. Awada fait le point sur l'état d'avancement de la préparation des nouveaux locaux et les étapes à venir. Des photos des nouveaux locaux au 18^e étage sont montrées à l'écran. À l'heure actuelle, le dépassement des coûts a augmenté, car les prix des matériaux sont plus élevés en raison de problèmes de chaîne d'approvisionnement et de l'inflation. Il y a 55 bureaux, y compris des cubicules et cinq espaces de travail supplémentaires qui ont été prévus en complément, en plus des espaces de collaboration. La date de déménagement a été reportée à la fin du mois d'avril 2023. Certains renseignements comptables sur les améliorations apportées aux locaux ont été fournis au CEN.

Mesure de suivi : Le Comité des finances fera un rapport sur le budget des nouveaux locaux lors de la prochaine réunion du CEN.

Mesure de suivi : C. Awada fera une vidéo des locaux et la présentera au CEN lors de la prochaine réunion.

4. Présentation du CNM

Après les présentations officielles, le secrétaire général du Conseil national mixte (CNM), S. Ross, fournit au CEN une vue d'ensemble de la structure du CNM et de son rôle au sein du gouvernement fédéral, et donne plus de détails sur les produits et les processus, tout en décrivant la place qu'occupe le CNM dans le contexte patronal-syndical. Une copie de la présentation a été fournie dans le dossier de la réunion. Au cours de la séance de questions et réponses, le président se renseigne sur les exigences auxquelles l'ACEP doit satisfaire pour obtenir un siège au comité exécutif du CNM, ce à quoi S. Ross répond que la décision est prise à l'interne et qu'elle ne dépend pas de la taille du syndicat. Il recommande de faire un suivi auprès du président de l'ACAF, D. Richard, pour déterminer l'admissibilité de l'ACEP à poser sa candidature lorsqu'il y a des postes vacants, car la décision n'est pas fondée sur les règlements.

Mesure de suivi : Transmettre la liste des 8 comités sur 10 où l'ACEP est représentée avec les noms des personnes à l'attention du CEN.

5. Points de discussion

a) Retour sur les lieux de travail en mode hybride : Le CEN est informé des préoccupations en matière de santé et de sécurité soulevées par plusieurs membres travaillant à l'édifice Crémazie. En effet, sur l'un des étages, le personnel n'a pas accès à une ligne terrestre, ce qui l'empêche de faire des appels sortants en cas d'urgence, puisqu'il n'est pas permis d'utiliser des téléphones mobiles personnels. Cette situation peut être considérée comme une violation du *Code du travail* et de la sécurité. Le président recommande de communiquer d'abord avec la section locale, puis avec l'ART (I. Germain), puis, si la présidente de la section locale souhaite porter l'affaire à un niveau supérieur, le président de l'ACEP interviendra. De plus, il est recommandé de faire intervenir le comité de SST de la section locale. A. Butler offre de fournir de l'aide dans ce dossier et est disponible pour consultation.

b) Négociations ACEP-SAE (CSN) – mandat de l'Employeur : *La discussion sur ce point a lieu à huis clos.*

6. Points de décision

6.1 Politique sur les voyages : Aucune observation de la part du CEN n'a été reçue jusqu'à présent. Il a été demandé de reporter cette question au mois prochain pour

disposer de plus de temps en vue d'examiner la question et tenir une discussion approfondie lors de la prochaine réunion. Le CEN est invité à soumettre des commentaires par écrit avant le 4 novembre.

Mesure de suivi : Le bureau national soumettra à nouveau la version provisoire révisée de Politique sur les voyages, en indiquant la date limite à laquelle les membres du CEN doivent faire part de leurs commentaires.

7. Mesures de suivi

On présente ci-dessous l'état d'avancement des mesures de suivi à la suite de la réunion du CEN du 23 septembre 2022 :

- a) Le bureau national doit modifier le site Web pour indiquer que C. Pageau et S. Harquail sont des administratrices TR plutôt que des administratrices EC : **terminé**
- b) L'invitation au webinaire de Cumberland sera transmise au CEN par J. Courty : **terminé**
- c) Le bureau national confirmera le statut du comité des finances et en fera rapport au CEN : **terminé**

La réunion du CEN est levée à 16 h 33 (HAE).

* * * * *

Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 28 octobre 2022.

APPROUVÉ par :

Président

Date